



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 81887

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de l'enseignement de l'allemand. Tout d'abord les enseignants s'inquiètent d'une possible prépondérance de l'anglais dans le cadre de la « langue vivante 1 » qui serait enseignée à l'école primaire. Elle se ferait de fait au détriment de l'apprentissage de l'allemand alors que l'État et la région Lorraine se sont toujours attachés à le promouvoir. Cette uniformisation de l'offre pédagogique s'expliquerait entre autres par le faible nombre de professeurs des écoles aptes à enseigner l'allemand. De plus les professeurs d'allemand émettent quelques réserves suite à l'annonce par le ministère de l'éducation nationale du grossissement de leur effectif, une situation contradictoire au vu du problème exposé précédemment. La disparition annoncée des classes européennes et bilangues est en outre incomprise dans la mesure où ces dispositifs rencontrent un franc succès auprès des élèves et de leurs parents. Les professeurs d'allemand rappellent enfin que la maîtrise réciproque de la langue est un facteur déterminant des bonnes relations entre deux pays voire essentiel pour ce qui est du bon fonctionnement du couple franco-allemand. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81887

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4686

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)